

Compte-rendu des décisions adoptées lors de la séance du conseil municipal du 19 juin 2019

1. NOMINATION **D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal,
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la nomination de Madame Françoise Boissière au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 mai 2019

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mai 2019.

3. BUDGET PRIMITIF 2019 / DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal,
considérant l'avis de la commission des finances réunie le 11 juin 2019,
après en avoir délibéré,

- valide à l'unanimité, les virements de crédits ci-dessous :

Reprises de subventions d'investissement

en dépense d'investissement

Crédits à ouvrir au chapitre 040	
Article 13913	+ 1 500 €

en recette de fonctionnement

Crédits à ouvrir au chapitre 042	
Article 777	+ 1 500 €

- valide avec 19 voix pour, 6 voix contre (Michèle Kannengieser, Pia Kieffer, Christine Stroh, Roger Bode, Frédéric Maury et Camille Meyer) et 2 abstentions (Katia Bossuyt et Serge Hugel), les virements de crédits ci-dessous :

Avenants du groupe scolaire

en dépense d'investissement

Crédits à ouvrir au chapitre 23	
Article 2313	+ 267 000 €

- valide à l'unanimité, les virements de crédits ci-dessous :

Avances forfaitaires du groupe scolaire

en dépense d'investissement pour les avances forfaitaires déjà versées

Crédits à ouvrir au chapitre 23	
Article 2313	+ 291 200 €

en recette d'investissement pour les récupérations d'avance forfaitaire

Crédits à ouvrir au chapitre 23	
Article 238	+ 280 400 €

- valide à l'unanimité, les virements de crédits ci-dessous :

Travaux éclairage public

en dépense d'investissement

Crédits à ouvrir au chapitre 21	
Article 21534	+ 9 100 €

- valide à l'unanimité, les virements de crédits ci-dessous :

Virement section de fonctionnement vers investissement

en dépense de fonctionnement

Crédits à ouvrir au chapitre 023	
Chapitre 023	+ 1 500 €

en recette d'investissement

Crédits à ouvrir au chapitre 021	
Chapitre 021	+ 1 500 €

4. BUDGET / AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT 2019

Le conseil municipal,
sur avis de la commission des finances réunie le 11 juin 2019,
après avoir délibéré,

- adopte avec 19 voix pour, 6 voix contre (Michèle Kannengieser, Pia Kieffer, Christine Stroh, Roger Bode, Frédéric Maury et Camille Meyer) et 2 abstentions (Katia Bossuyt et Serge Hugel), l'inscription de l'autorisation de programme/crédit de paiement tel que mentionné dans le tableau ci-dessous :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	MONTANT AUTORISATION DE PROGRAMME en €				REPARTITION PREVISIONNELLE DES CREDITS DE PAIEMENT en €			
	INITIAL	REVISE 2018	REVISE n°1/2019	REVISE n°2/2019	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Groupe scolaire	10 693 298.43 TTC 8 911 082.02 HT	11 796 980.31 TTC 9 830 816.92 HT	12 294 203 TTC 10 245 169 HT	12 560 768 TTC 10 467 307 HT	500 423 TTC 417 019 HT	589 696 TTC 491 413 HT	3 613 570 TTC 3 011 308 HT	7 857 079 TTC 6 547 566 HT

5. **ATTRIBUTION DES MARCHES RELATIFS A L'ACQUISITION DE MOBILIERS ET MATERIELS DIVERS DESTINES A EQUIPER LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE COMPRENANT UNE ECOLE MATERNELLE, UNE ECOLE ELEMENTAIRE, UNE STRUCTURE PERISCOLAIRE AVEC REFECTOIRE ET UNE ECOLE DE MUSIQUE / LOT N°7**

Le Conseil Municipal,

- prend acte de la procédure de passation mise en oeuvre et de la décision d'attribution, par la commission d'appel d'offres du 11 juin 2019, du lot n°7 (mobilier école de musique) relatifs à l'acquisition de mobiliers et de matériels divers destinés à équiper le nouveau groupe scolaire

comprenant une école maternelle, une école élémentaire, une structure périscolaire avec réfectoire et une école de musique comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

N° lot et désignation	Entreprise retenue
7- Mobilier école de musique	ARPEGES ARMAND MEYER à Strasbourg

- autorise Monsieur le Maire à passer et à signer les marchés de fournitures courantes et services ainsi que tous les documents correspondants avec chacune des entreprises retenues,
- et dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2019.

6. AVENANTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UNE STRUCTURE PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal,

considérant l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres réunie le 2 mai 2019,

après avoir délibéré,

- autorise avec 19 voix pour, 6 voix contre (Michèle Kannengieser, Pia Kieffer, Christine Stroh, Roger Bode, Frédéric Maury et Camille Meyer) et 2 abstentions (Katia Bossuyt et Serge Hugel), Monsieur le Maire à établir les avenants suivants relatifs aux travaux de construction **d'un groupe scolaire et d'une structure périscolaire** :

Lot	Désignation du lot	Entreprise titulaire	Marché initial en € HT	Avenant n°1 en € HT	Avenant n°2 en € HT	Nouveau montant total du marché en € HT
8	Electricité courants faibles	VINCENTZ	649 468.73	60 565.46	8 293.35	718 327.54
13	Serrurerie	LAUGEL ET RENOARD	147 687.50	- 3702.00	5 428.00	149 413.50

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants,
- et dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets primitif et supplémentaire 2019.

7. TARIFICATION DES MANIFESTATIONS DE LA SAISON CULTURELLE 2019-2020

Le Conseil Municipal,

vu l'avis favorable de la commission pôle culturel du 21 mai 2019,

après avoir délibéré,

- décide à **l'unanimité, d'appliquer** les tarifs de la billetterie et des abonnements des spectacles et évènements culturels comme indiqués sur le tableau ci-dessous :

Spectacles produits par la commune

N°	Spectacles payants	Tarif Plein	Tarif réduit	Tarif spécial
1	Musique et humour : Singing in the brain	9 €	6 €	6 €
2	Humour : Patricia Weller + Denis Germain	20 €	17 €	6 €
3	Classique : Concert La Philharmonie	18 €	15 €	6 €
4	Big Bog + Matskat	15 €	12 €	6 €
5	Humour : spectacle improvisation Antonia de Rendinger + Sébastien Bizotto	20 €	17 €	6 €
6	Aelle + Les Garçons Trottoirs	18 €	15 €	6 €

N°	Projections	
7	Projections : Tadjikistan	Tarif unique : 6 €

N°	Spectacles jeune public	Tarif Plein	Tarif réduit	Tarif spécial
8	La Machine à Chansons du Professeur Cervelle	Scolaires : 4 € par enfant		
9	La Soupe aux Oreilles	Gratuit avec participation ARS (Agence Régionale de Santé)		
10	Compagnie Dounya : minute papillon	9 €	6 €	6 €

3 catégories d'abonnements :

	Tarif
<p>Abonnement nominatif saison complète pour tous les spectacles payants produits par la commune (hors spectacles jeune public numérotés de 8 à 10). Cet abonnement permet de bénéficier également du tarif réduit pour les spectacles en co-réalisation, si existant.</p> <p>- pour 6 spectacles du n°1 au n°6 + 1 projection n°7 soit 7 spectacles</p>	<p>80 € au lieu de 106 € en tarif plein et 88 € en tarif réduit</p>
<p>Abonnement 3 spectacles + 1 projection soit 4 spectacles (à choisir parmi les 7 spectacles produits par la commune hors spectacles jeunes publics).</p> <p>Cet abonnement permet de bénéficier également du tarif réduit pour les autres spectacles en co-réalisation et pour les autres spectacles organisés par la commune.</p>	<p>50 €</p>
<p>Carte nominative culture jeunesse délivrée par la commune aux jeunes de -16 ans inscrits à l'école de musique de La Wantzenau et à la bibliothèque de La Wantzenau, sur demande et sur présentation d'un justificatif.</p> <p>En cas de désinscription à l'école de musique, la carte deviendra caduque et sera à restituer à la mairie.</p> <p>Cette carte culture jeunesse donne la gratuité à tous les spectacles du Fil d'Eau dans la limite des places disponibles (hors spectacles en co-réalisation). Un quota par spectacle sera déterminé</p>	<p>0 €</p>

Invitations	0 €
-------------	------------

Spectacles gratuits

Spectacles gratuits
Soirée de lancement : sur invitation
Festival VOOLP

8. DENOMINATION DES ECOLES SITUEES RUE DES VERGERS

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à **l'unanimité**, la dénomination des écoles situées rue des Vergers : Jules Verne.

9. **CESSION D'UN TERRAIN A STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX**

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- **autorise à l'unanimité, la cession à Strasbourg Electricité Réseaux, à l'euro symbolique, de la parcelle n°570 section 59, située au lieu-dit Williert, d'une superficie de 0.84 ares,**
- **prend acte que les frais liés à l'arpentage et aux honoraires du notaire sont à la charge de Strasbourg Electricité Réseaux,**
- **et autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tous documents y relatifs.**

10. **PERSONNEL COMMUNAL / CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'ATSEM**

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- **décide à l'unanimité, de créer un poste contractuel d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe (catégorie C).**
La durée hebdomadaire de service sera de 31 heures 30.
Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

11. **PERSONNEL COMMUNAL / CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'ATSEM PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE**

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- **décide à l'unanimité, la création d'un emploi non permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} septembre 2019.**
La durée hebdomadaire de service sera de 35 heures.
La rémunération se fera sur la base du 1^{er} échelon du grade.
Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

12. **PERSONNEL COMMUNAL / CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT DE REDACTEUR**

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- **décide à l'unanimité, la création d'un emploi de rédacteur, à compter du 21 août 2019.**
La durée hebdomadaire de service sera de 35 heures.
La rémunération se fera sur la base **de l'indice brut : 591 – indice majoré : 498.**
Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

13. **PERSONNEL COMMUNAL / CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE**

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- **décide à l'unanimité, de créer un emploi permanent d'agent de maîtrise, titulaire (catégorie C), à temps complet, pour assurer la fonction d'agent technique polyvalent.**
Une délibération complémentaire relative à la suppression du poste laissé vacant sera proposée lors **d'un prochain conseil municipal.**

14. ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET HARMONIE MUNICIPALE / RECRUTEMENT DES CHARGES DE DIRECTION

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

➤ autorise à l'unanimité :

- **le recrutement d'un agent non titulaire sur l'emploi de Professeur d'Enseignement Artistique, remplissant des fonctions administratives de direction de l'école municipale de musique, du 1er septembre 2019 au 31 août 2020.**
La durée hebdomadaire de service est fixée à 17 heures 30.
La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 751, indice majoré : 620.
- **Le recrutement d'un agent non titulaire sur l'emploi de Professeur d'Enseignement Artistique, remplissant les fonctions de direction de l'Harmonie Municipale (Chef de musique), du 1er septembre 2019 au 31 août 2020.**
La durée hebdomadaire de service est fixée à 10 heures.
La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 751, indice majoré : 620.

Les contrats d'embauche seront établis sur les bases de l'application de l'article 3-2, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

15. AVIS A DONNER SUR LA DEMANDE D'ARRÊT DEFINITIF DE L'EXPLOITATION D'UNE CANALISATION DE TRANSPORT D'HYDROCARBURES

Le Conseil Municipal,

considérant l'avis favorable émis par la commission environnement et forêt du 4 juin 2019,

➤ émet à l'unanimité, un avis favorable à la demande d'autorisation d'arrêt définitif de l'exploitation au titre du transport d'hydrocarbures d'une canalisation intitulée « PPS_10P », de diamètre 10 pouces de longueur 4.866 kilomètres reliant la chambre à vannes de La Wantzenau au Port aux pétroles de Strasbourg, sous la forme du maintien en l'état de la canalisation dans le sol.

La présente séance a donné lieu à l'inscription de quinze délibérations et les membres suivants y ont assisté :

M. Patrick DEPYL

M. Roger BODE

Mme Françoise BOISSIERE

Mme Katia BOSSUYT

M. Denis CLAUSS

M. Aurélien CROMBE, absenté de la salle lors du vote des 5 points relatifs au personnel communal

M. Christophe GEORG

Mme Christiane HEINTZ

M. Serge HUGEL

Mme Michèle KANNENGIESER

Mme Pia KIEFFER

Mme Agnès MACHWATE

M. Frédéric MAURY

M. Camille MEYER

M. Grégory SCHNEIDER, arrivé au point « Budget Primitif 2019 / décision modificative n°1 », après l'appel des points

Mme Christine STROH

M. Stéphane STROH

M. Clément VIX, absenté de la salle lors du vote des 5 points relatifs au personnel communal

Mme Aline WISS

Absents, excusés :

M. Jean-Louis GABEL avec procuration à M. Denis CLAUSS

Mme Anne-Claire GUIARD avec procuration à Mme Aline WISS

Mme Anne HEMMERLE avec procuration à M. Patrick DEPYL

M. Jean-Claude LOGEL avec procuration à Mme Françoise BOISSIERE

M. Martial SCHILLINGER avec procuration à M. Christophe GEORG

Mme Myriam STENGER avec procuration à Mme Agnès MACHWATE

M. Benjamin VIX avec procuration à M. Clément VIX

Mme Michèle WOLFF VERINAUD avec procuration à Mme Christiane HEINTZ

M. Jean-Luc NACHBAUER

M. Christophe STROH

Affiché le 24 juin 2019.